

Communiqué de presse

Le secteur de l'alimentation composée prend des mesures supplémentaires pour optimiser l'utilisation d'antibiotiques dans la production animale

Bruxelles, le 02/10/2015

Bruxelles – Dans le cadre de la problématique des antibiotiques, le secteur des aliments composés pour animaux a également souscrit les objectifs ambitieux d'AMCRA. En plus d'une réduction de 50% de l'utilisation des antibiotiques d'ici 2020, la production d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques devrait également baisser de 50% d'ici 2017. L'APFACA, l'association des fabricants d'aliments composés perçoit toutefois la stagnation récente comme un signe qu'il faut intensifier les efforts par des mesures qui seront instaurées progressivement à partir d'octobre 2015.

Actuellement, le débat sur l'utilisation d'antibiotiques dans la production animale bat son plein dans notre société. Ensemble avec d'autres stakeholders importants (les organisations agricoles, l'industrie pharmaceutique, les vétérinaires, les autorités publiques, les scientifiques, etc.), le secteur belge des aliments composés a créé, il y a trois ans, le centre de connaissance d'AMCRA. Les membres d'AMCRA ont élaboré conjointement la Vision 2020. Ce plan comporte 10 objectifs et points d'action, dont la réduction de moitié de l'utilisation d'antibiotiques d'ici 2020 dans tout le secteur de la production animale et une baisse de 50% de la production d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques d'ici 2017 (avec 2011 comme année de référence).

L'APFACA se réjouit des résultats obtenus à ce jour dans l'optimisation de l'utilisation d'antibiotiques, mais perçoit toutefois la stagnation récente comme un signe clair de fournir davantage d'efforts. De ce fait, le Conseil d'administration de l'APFACA a élaboré un plan en plusieurs étapes, qui contient les mesures suivantes pour les aliments médicamenteux contenant des antibiotiques (à l'exception des aliments médicamenteux pour vermifuger et le ZnO) :

- 1. A partir du 1^{er} octobre 2015:** l'industrie des aliments composés belge n'acceptera plus d'ordonnances pour la production d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques pour des porcs d'engraissement dès l'âge de 15 semaines. A partir de ce moment-là, les aliments médicamenteux à base d'antibiotiques seront uniquement fabriqués pour des porcelets, mais plus pour les porcs d'engraissement (à l'exception d'aliments médicamenteux pour vermifuger).
- 2. A partir du 1^{er} janvier 2016:** l'industrie des aliments composés belge n'acceptera que les ordonnances prescrites par des vétérinaires de guidance.

- 3. A partir du 1^{er} octobre 2016:** l'industrie des aliments composés belge acceptera uniquement les prescriptions électroniques. A partir de cette date, les ordonnances sur papier ne seront donc plus honorées.

Cependant, l'APFACA lie ce plan-ci à des mesures concrètes prises par l'ensemble du secteur de la production animale ! « Nos affiliés agiront en qualité de conseillers afin d'aider à sensibiliser les éleveurs et de les assister dans l'application de la forme d'administration d'antibiotiques la plus optimale », déclare Yvan Dejaegher, Directeur général de l'APFACA. « Mais nous continuerons à lutter dans tous les autres organes, toutes les institutions et auprès des systèmes de qualité privés (comme Belpork) pour que chaque partenaire continue à fournir les efforts nécessaires pour aider à réaliser ensemble les objectifs concernant la réduction de l'utilisation des antibiotiques ». Le secteur des aliments composés pour animaux pense ainsi e.a. :

- à l'enregistrement obligatoire des antibiotiques à court terme dans les secteurs de l'élevage porcin (et pas que les entreprises de Certus et Codiplan+) et de volailles
- à la mise à disposition obligatoire des données ainsi enregistrées au service de toutes les personnes qui peuvent contribuer à une utilisation plus rationnelle de l'utilisation des antibiotiques
- à l'optimisation de la contrôlabilité des enregistrements
- à la mise sur pied d'une grande action de sensibilisation encourageant la consultation des données enregistrées en vue d'en tirer des conclusions ET de les mettre en œuvre
- aux contrôles sur les optimisations réalisées avec engagement de résultat
- à ce que la fourniture d'antibiotiques à l'éleveur se fasse obligatoirement par le biais du vétérinaire de guidance (en tant que fournisseur ou prescripteur)

L'APFACA fait déjà savoir qu'une nouvelle évaluation est prévue pour fin 2017. « Nous soumettrons les résultats de ces nouvelles mesures à une évaluation approfondie, lors de laquelle de nouvelles étapes seront envisagées », conclut Yvan Dejaegher.

L'APFACA, l'Association Professionnelle des Fabricants d'Aliments Composés, compte 160 affiliés. Ensemble, ils représentent 99% de la production nationale. Le secteur emploie plus de 3.600 travailleurs. Avec une production nationale de 7 millions de tonnes et un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros, le secteur des aliments composés est un des plus importants fournisseurs de moyens de production pour l'agriculture.

Note à la rédaction:

Pour plus d'informations:



- Yvan Dejaegher: Directeur général, +32 2 512 09 55 ou +32 477 31 88 75